

Modul'up trafic

Conformité NF EN 14041	
Réaction au feu	NF EN 13501-1
Rapport d'essai	
Résistance au glissement	NF EN 13893
Accumulation charges électrostatiques	NF EN 1815
Conductivité thermique	NF EN ISO 10456
Certification QB UPEC.A+	
Classement UPEC	QB 30
Efficacité acoustique au bruit de choc certifiée	NF EN ISO 717-2
Sonorité à la marche certifiée	NF S 31-074
Epaisseur totale	NF EN ISO 24346
Epaisseur couche d'usure	NF EN ISO 24340
Masse surfacique totale	NF EN ISO 23997
Groupe d'abrasion	NF EN 660-2
Avis technique / DTA	CSTB
Apte à l'emploi dans les locaux UPEC au plus classés	Cahier 3782_V2 CSTB
Efficacité acoustique au bruit de choc déclarée	NF EN ISO 717-2
Absorption acoustique	NF EN ISO 354 / NF EN ISO 11654
Sonorité à la marche déclarée	NF S 31-074
Spécifications déclarées	
Teneur en agent liant couche d'usure	
Classe d'usage résidentiel	NF EN ISO 10874
Classe d'usage commercial	NF EN ISO 10874
Résistance à la chaise à roulettes	NF EN ISO 49181
Poinçonnement rémanent	NF EN ISO 24343-1
Exigence norme poinçonnement	
Résistance au pied de meuble	NF EN ISO 16581
Stabilité dimensionnelle à la chaleur	NF EN ISO 23999
Exigence stabilité dimensionnelle à la chaleur	
Solidité des couleurs à la lumière	NF EN ISO 105-B02
Exigence solidité des couleurs	
Résistance aux taches	NF EN ISO 26987
Résistance au glissement	DIN 51130
Traitement de surface	
Format	
Largeur des rouleaux	NF EN ISO 24341
Longueur des rouleaux	NF EN ISO 24341
Colle Forbo préconisée	
REACH (règlement européen)	1907/2006/CE
Emissions dans l'air : TVOC ⁽¹⁾ à 28 jours	NF EN 16516
Exigence pour la classe A+	
Matières premières	
Durée de la garantie	
Fabrication	

* valable sur support incombustible A1fl ou A2fl, testé en pose libre. Satisfait à la réglementation

** Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substance très préoccupantes) à déclarer dans le cadre du règlement

*** Certificat d'émissions envoyé sur demande au service technique tél.+33 (0)3 26 77 30 55

⁽¹⁾ TVOC : composés organiques volatils totaux : quantité émise dans l'air intérieur (en toluène)

